



## Note Tchou Tchou

Note de position

Lors des grèves des transports en commun, nos trajets vers les universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts sont perturbés. La grève traduit le ras-le-bol général dû aux mauvaises conditions de travail et manque de financement du service public. Les travailleur·se·s du secteur des transports font grève non par choix, mais par nécessité, car c'est leur dernier recours pour se faire entendre. Le sous-financement du service public des transports a un impact direct sur notre vie étudiante, se traduisant par des trains et des bus bondés, ainsi que des retards fréquents pour se rendre en cours. Les travailleur·se·s et les usager·ère·s subissent les conséquences de ces choix politiques, avec des chiffres inquiétants dont un train sur trente supprimé et plus de 10% de trains en retard pour l'année 2023. À cela s'est ajoutée une hausse des tarifs en février dernier, avec une augmentation de 9% pour les usager·ère·s, ayant pour conséquence de réduire l'accessibilité aux transports en commun. C'est pourquoi nous rejetons toute tentative de diviser les usager·ère·s et les travailleur·se·s du secteur du transport. Nous sommes tou·te·s affectés par ces mêmes décisions politiques, c'est pourquoi nous sommes solidaires aux travailleur·se·s. Notre objectif n'est pas moins de personnel en gare et plus de retards de train, mais un meilleur service public. Enfin, nous en profitons pour rappeler nos demandes en faveur de la gratuité des transports en commun pour tou·te·s dans la Belgique.

En tant que représentant·e·s étudiant·e·s, notre mission est double : soutenir les étudiant·e·s impacté·e·s par ces problèmes quotidien de transport et réduire l'impact de la grève sur notre parcours académique.

Dans une démarche de solidarité et d'adaptation, nous demandons aux établissements de mettre en place quatre mesures en faveur des étudiant·e·s pour réduire les perturbations **inévitables** de la grève. Nous demandons également à la ministre de l'Enseignement Supérieur, Françoise Bertieaux, de veiller à la mise en place durable et uniforme de ces mesures **dans les règlements des établissements d'enseignement supérieur ;**

1. L'annulation de l'obligation de se rendre en cours/stage ou d'assister à des évaluations en présentiel.
2. La mise en place de la possibilité de suivre les cours à distance ou d'autres alternatives (podcasts, enregistrements, cours de rattrapage).
3. La suppression de tout élément provoqué par la grève, qui pourrait pénaliser les étudiant·e·s dans leur parcours académique.
4. Une communication claire pour tenir les étudiant·e·s informé·e·s des perturbations et des mesures prises par l'établissement.